



Vous souhaitez intégrer un chien dans votre cursus de formation d'Intervenant en Relation d'Aide Assisté par l'Animal.

Cette possibilité se fait sous conditions dès l'âge de trois mois du chiot.

Pièces nécessaires :

- Papier d'identification, copie du carnet de santé (toux de chenil demandée), attestation vétérinaire de bonne santé, de traitement antiparasitaires, et d'équilibre comportemental.
- Attestation de responsabilité civile.
- Le retour du questionnaire d'auto-évaluation complété par vous-même ainsi que l'accord chien médiateur signé.
- Le carnet de suivi vétérinaire chien médiateur (fortement conseillé) ainsi que l'attestation vétérinaire comportementale. .

A partir de 5 mois, une évaluation comportementale est demandée, par un comportementaliste ou vétérinaire comportementaliste. Le carnet de suivi chien médiateur peut être utilisé pour l'évaluation.

- Nous vous recommandons d'utiliser la fiche « Evaluation comportementale chien médiateur ». Un critère absent ou à améliorer n'est pas nécessairement éliminatoire.

Assurez vous que votre animal peut suivre la semaine de formation, calme, sans perturber le groupe ni les autres chiens présents.

Tenez compte de la « checklist » chien médiateur !

Nous n'acceptons pas de chien peureux (pour son bien-être ! et pour la sécurité de tous), non sociable avec les congénères, sans contrôle du maître. Ni aucun chien douloureux, femelles en chaleurs, ou présentant un problème de santé.

Si vous avez des questions : [cfpgo.etudiants@gmail.com](mailto:cfpgo.etudiants@gmail.com)